



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Établissement scolaire de la Roche et Pont-la-Ville  
Route de la Gruyère 9, 1634 la Roche

---

Aux parents des élèves du cercle scolaire  
de La Roche / Pont-la-Ville

**Service de l'enseignement obligatoire de langue  
française** SEnOF  
**Amt für französischsprachigen obligatorischen  
Unterricht** SEnOF

Établissement scolaire de la Roche et Pont-la-Ville  
Route de la Gruyère 9  
1634 la Roche

**Réf:** Direction  
**T direct:** +41 79 327 25 42  
**Courriel:** dir.ep.lrp1v@edufr.ch

*La Roche, le 3 juin 2026*

**Concerne :** répartition des classes 2026 - 2027

Madame, Monsieur,

Chers Parents,

À l'approche de la fin de l'année scolaire, nous souhaitons vous informer de l'organisation prévue concernant la répartition des classes et des élèves en vue de la rentrée scolaire 2026-2027.

Comme vous le savez, les travaux de rénovation de l'école de La Roche touchent désormais à leur fin. De ce fait, les pavillons provisoires actuellement utilisés à Pont-la-Ville ne seront plus à notre disposition dès la prochaine rentrée, ce qui impliquera le déménagement des quatre classes concernées sur le site scolaire de La Roche.

L'élaboration de la répartition des classes repose sur une prise en compte rigoureuse de nombreux paramètres. Ceux-ci concernent notamment les besoins pédagogiques ordinaires et spécifiques des élèves, les équilibres de classes, les aspects organisationnels ainsi que diverses contraintes pratiques liées au fonctionnement global du cercle scolaire.

Cet équilibre délicat requiert une analyse fine, constamment orientée vers le bien-être de tous les acteurs gravitant autour de l'école.

Par ailleurs, je vous informe qu'au regard du nombre d'inscriptions en 1H pour l'année scolaire prochaine, nous aurons la possibilité d'ouvrir une quatrième classe enfantine. Celle-ci sera également située dans le nouveau bâtiment scolaire de La Roche.

De ce fait, pour l'année scolaire 2026-2027, la répartition retenue est la suivante :

La Roche Ancienne bâtisse			La Roche Nouvelle bâtisse		Pont-la-Ville
3H	4HA	4HB	1-2HA	1-2HC	7HA
7HB	5HA	5HB	1-2HB	1-2HD	6HA
ACT	ACM	8H			6HB

**1-2H** : L'ouverture d'une quatrième classe enfantine dès la prochaine rentrée scolaire implique également l'engagement de deux nouvelles titulaires et, pour des raisons d'organisation interne, de nouveaux duos pédagogiques ont dû être constitués. La composition des classes a été réfléchié avec attention en tenant compte de multiples critères pédagogiques et organisationnels afin de garantir des classes équilibrées et favorables au bon développement de chaque élève. L'ouverture de cette quatrième classe a notamment nécessité une nouvelle répartition des élèves actuellement répartis dans les trois classes existantes, tant au niveau des 1H que des 2H, afin de constituer des groupes cohérents et équilibrés.

**3-4H** : Le nombre d'élèves actuellement prévu nécessitait une réorganisation plus globale de l'ensemble de la structure 3-8H. Contrairement à cette année scolaire, une classe de 3H devra ainsi être fermée afin de permettre l'ouverture d'une classe supplémentaire en 7H. De ce fait, l'organisation prévue pour l'année scolaire prochaine comprendra une seule classe de 3H ainsi que deux classes de 4H au sein de notre cercle scolaire.

**5-6H** : Le maintien des quatre classes s'avère nécessaire au vu du nombre d'élèves prévu pour l'année scolaire prochaine. Pour des raisons pédagogiques et dans une volonté de continuité, il a été décidé de maintenir les groupes-classes actuels de 4H lors du passage en 5H. Les deux classes de 5H seront situées sur le site de La Roche. En revanche, concernant les futurs 6H, une réanalyse des groupes-classes a été effectuée afin d'équilibrer au mieux les besoins des élèves et de permettre un suivi pédagogique plus adapté et renforcé selon les situations. Les deux classes de 6H seront, quant à elles, situées sur le site de Pont-la-Ville.

**7-8H** : Le nombre d'élèves prévu pour l'année scolaire prochaine a nécessité l'ouverture d'une classe supplémentaire. De ce fait, une classe de 7H sera située sur chacun des deux sites scolaires. Les futurs 8H, quant à eux, poursuivront leur dernière année de scolarité primaire dans leur groupe-classe actuel sur le site de La Roche.

Après avoir analysé différentes possibilités d'organisation, nous sommes convaincus que cette solution représente l'option la plus cohérente et équilibrée possible, tant sur le plan pédagogique qu'organisationnel, pour l'ensemble des personnes concernées par la vie de l'établissement.

Concernant les transports scolaires, les communes reviendront vers les parents des élèves concernés dès que possible avec des informations complémentaires. Cependant, étant donné que les pavillons de Pont-la-Ville n'existeront plus dès la prochaine année scolaire, nous pouvons d'ores et déjà vous informer que l'arrêt de bus situé devant l'administration communale de Pont-la-Ville ne sera plus desservi. Les élèves utilisant les transports scolaires seront pris en charge et déposés directement à l'école de Pont-la-Ville. L'arrêt de bus « Sur Momont » restera naturellement maintenu et continuera d'être desservi.

Enfin, vous trouverez en annexe la liste de classe de votre enfant selon l'organisation retenue ainsi que le nom des titulaires concernés. Je précise toutefois que cette répartition est à considérer comme définitive et qu'elle ne préjuge en rien d'éventuels prolongements de cycle actuellement en cours d'analyse.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, je vous adresse, Madame, Monsieur, Chers Parents, mes meilleures salutations.



Adriano Vellone  
Directeur d'établissement  
La Roche et Pont-la-Ville

Annexe :

- Liste de classe